

RÉCAPITULATION DES RÉPONSES À LA GRILLE

21 septembre 2012

Rappel :

fait : ce qui a été identifié, porté à notre connaissance ;

prévu ou en projet : ce qui a été décidé et sera fait dans la période à venir (soit un à deux ans) ;

à faire : réservoir d'idées dans lequel on pourra piocher à condition qu'un « porteur de projet » s'en empare.

Pour alléger le document, ont été retirés de ce document, les précisions sur les actions faites ou prévues et le rappel des normes...

Toutes ces précisions sont accessibles sur demande.

Glossaire

SANV Saint-Antonin-Noble-Val

PMQ Pays Midi-Quercy

CC : communauté de communes

CCQRGA : communauté de communes du Quercy-Rouergue-Gorges de l'Aveyron

EREF Espace Rural Emploi Formation

ZPPAUP : Zone de protection du patrimoine architectural, urbain et paysager...

AVAP : aire de mise en valeur de l'architecture et du patrimoine (remplace la précédente)

CAUE : Conseil Architecture Urbanisme Environnement

CPIE : Centre permanent d'initiative à l'environnement

PMR : personnes à mobilité réduite

DLA : dispositif local d'accompagnement (appui à émergence de projet associatif)

Saint-Antonin Noble Val : : 1870 H. Densité : 17,4 H/km ²								
Requisiti (Italian)	Requirements for excellence	exigences	Pondération weight (a)	Peso/ reale/Real Score (a*b)	Punteggio massimo/highest score (a*c)	Livello di Approvazione /Approval level = (R.sc/h.sc.)*100	Final Average	
Explication des notes				Note affectée de son coefficient	note maximale possible	rapport entre note et note maximale possible	Total des notes dans les 6 rubriques divisé par 6	
Politica ambientale	Environmental Policies	politiques environnementales	28					
Politica infrastrutturale	Infrastructure policies	politiques d'équipement	32					
Qualità urbana	Technologies and facilities for Urban Quality	Qualité urbaine (technologies ou facilités)	21					
Valorizzazione delle produzioni autoctone	Safeguarding autochthonous production	valorisation des productions locales	27					
Ospitalità	Hospitality	Accueil	12					
Consapevolezza	Awareness	Sensibilisation	8					
			128					
	Total requirements		Arithmetic mean of the 6 macro areas - Approval Level = \sum Appr.Lev /6					%
Mayor : Gérard Agam Project manager for Cittaslow : Dominique Perchet								

A Environnement

A1

Contrôle de la qualité de l'air, de l'eau et du sol selon les paramètres fixés par la loi. (2)

Note (Giudizi / Marks) :

Réalisé : la commune respecte les réglementations nationales ou supranationales en matière de qualité de l'air, de l'eau et du sol.

Eau : il existe deux types de protection : eau minérale de Saint-Antonin et syndicat des eaux.

La source Saint-Antonin exploitée est en développement,

Contrôle régulier de l'eau potable, préservation des captages rapprochés et étendus.

Les résultats des contrôles sont publics.

Décliner localement les préconisations de la plaquette « L'eau en PMQ : une ressource indispensable face aux changements climatiques » en matière de sobriété et d'efficacité de stockage (tarification progressive de l'eau ; usage économe des habitants ; stockage eau de pluie...)

Air :

pas d'établissement susceptible de polluer : agricole, industriel...

pas de pestilence relevée compte tenu du caractère rural de l'environnement.

Application de la réglementation « non-fumeur » dans les lieux fermés

Sol : idem : pas de sols pollués, pas d'établissement à surveiller au titre de la directive Seveso 3.

En projet :

A faire dans les années à venir :

dispositif d'alerte citoyen en cas de problème détecté ;

Plan Climat territorial du Pays Midi-Quercy : réalisation d'une plaquette, dans le cadre du volet « Adaptation aux changements climatiques du Plan Climat, intitulée « L'eau en PMQ : une ressource indispensable face aux changements climatiques ».

Promotion des dispositifs d'économie d'eau distribuée.

A2 Plans pour la promotion et la diffusion de la collecte différenciée des déchets urbains et des déchets spéciaux. (obligatoire) 3

Note (Giudizi / Marks) :

Réalisé : la commune est partie prenante de la politique intercommunale sur le tri sélectif avec mise en place de lieux de collecte des déchets urbains, déchets verts, verre et déchets industriels banals (DIB) des artisans et commerçants.

Points de ramassage en ville

Tournée en zone non urbaine

Pour les monstres, un ramassage est organisé sur demande moyennant participation aux frais modique.

Centres intercommunaux (déchetterie) à Lexos, Parisot.

En projet : changement du système des conteneurs mis à disposition du public.

Dans les aires de pique-nique, corbeilles permettant une collecte différenciée (putrescible et autre).

A faire : information-sensibilisation des touristes ou des résidents secondaires sur les emplacements, les conseils à suivre (déchets sauvages, mégots, papiers, déjections canines...)

rappel par une carte des lieux d'implantation

Le problème récurrent des « monstres », des déchets « mobiliers... » pourrait trouver des solutions nouvelles par le réseau città-slow...

Faire un lien avec l'action pour l'aide aux personnes non mobiles pour le transport de leurs déchets (forme de covoiturage).

A3 Promotion et diffusion du compostage industriel et domestique. (2)

Note (Giudizi / Marks) :

Réalisé

Le compostage domestique est promu par la communauté de communes et présenté lors de certaines manifestations comme Jardin Noble Val.

La communauté de communes a un dispositif de promotion de composteurs individuels.

Projet :

A faire :

continuer la promotion de la technique notamment lors des manifestations saisonnières de Jardin Noble Val

action vers le monde scolaire (primaire) en lien avec des jardins scolaires.

A4 Présence d'un épurateur d'eaux usées communal et consortial. (2)

Note (Giudizi / Marks) :

Réalisé

Les eaux usées sont traitées par une station d'épuration communale située sur la Bonnette (avec stations de relevage) cette solution a été choisie de préférence à la vallée de l'Aveyron pour des raisons de risque d'inondation. Le taux de raccordement est de 100 % en ville.

Dans les hameaux, la réglementation impose un traitement individuel : Service Public d'Assainissement Non Collectif (SPANC).

Les boues de stations d'épuration sont contrôlées et recyclées par épandage avec un suivi très strict de la qualité.

A faire : suivre le dossier de la quantité des boues d'épandage dont la quantité augmente. 480 tonnes par an actuellement.

Outre le stockage ou l'égouttage, des solutions sont à rechercher, notamment sur l'utilisation de ces boues pour une culture et production de biomasse (voir A.5).

A5 Plan communal d'économie d'énergie, privilégiant les sources d'énergie alternatives (sources renouvelables, hydrogène vert, mini-hydraulique) et la thermovalorisation à partir de déchets solides urbains et de biomasses. (obligatoire) 3

Note (Giudizi / Marks) :

Réalisé : équipement de la piscine avec capteurs solaires et chaudière bois ;

Sur le plateau, certaines habitations (qui ne sont pas en zone protégée) sont équipées (démarche individuelle)

Programme de remplacement de sources lumineuses (ballons fluorescents par des sodium haute pression (SHP) soit passage de 250 à 100 kW.

Projets :

> capteurs solaires sur l'ancien site de décharge de la ville

> équipement des deux barrages (sur les 3) sur l'Aveyron qui ne sont pas équipés : Site du Gravier (étude « limite » mais qui garde un potentiel lié à l'évolution de la technique et des prix) ; site de Roumegous, rentabilité incertaine voire nulle faute de puissance de la chute.

Biomasse - réflexion sur le plan régional - le Tarn-et-Garonne serait choisi comme département test. - Problématique de la déclinaison à SANV

A faire :

la réglementation interdisant les capteurs solaires sur les toits de Saint-Antonin, il convient de suivre les évolutions technologiques permettant de concilier respect du site et production d'énergie alternative.

Voir fiche A4 : boues de stations d'épuration : faisabilité d'une production de biomasse...

voir fiche A10 sur la pollution lumineuse (adaptation de l'éclairage public) - Voir A11 sur CEP « conseil en énergie partagé ».

A6 Défense d'utilisation des O.G.M. pour l'agriculture. (obligatoire) 3

Note (Giudizi / Marks) :

Réalisé : la commune applique la réglementation française interdisant les OGM ; l'agriculture locale n'est pas concernée par ces pratiques.

A faire :

S'assurer, notamment en lien avec les producteurs locaux, d'une démarche de vigilance, la notion d'OGM étant particulièrement difficile à suivre.

Si l'interdiction des OGM s'avère intenable face à l'évolution législative, lancer une démarche volontaire de mise à l'écart (producteurs, marché, restaurateurs...)

A7 Plan de réglementation de l'affichage et de la signalétique. 3

Note (Giudizi / Marks) :

Réalisé : refonte de la signalétique dans le tissu urbain ; application de la réglementation en matière de pré-enseignes commerciales ; prise en compte de la ZPPAUP (ou AVAP).

La municipalité fait beaucoup d'effort pour nettoyer les affiches collées (y compris par des associations qui se réclament de l'environnement...)

Mise en place de panneaux dédiés aux associations : salle des fêtes, entrées de ville...

En projet : un règlement public de la publicité bâtie et non bâtie est envisagé : la lourdeur de la tâche par rapport à son impact l'a fait jusqu'ici différer, d'autant que la ZPPAUP sert de protection. Ce règlement sera inclus dans le PLUI prévu par la communauté de communes.

Deux aspects sont à surveiller de près : le développement de la zone de Fontalès qui peut induire des demandes d'affichages plus agressifs ; le développement anarchique des affichages associatifs.

A faire :

> étudier de près les actions municipales interdisant l'affichage collé (l'affiche étant signée, on peut verbaliser) et proposant des fils d'affichage comme au festival d'Avignon.

> Examiner avec les associations les moyens alternatifs de se faire connaître permettant de réduire l'affichage sauvage.

A8 Système de contrôle de la pollution électromagnétique. (2)

Note (Giudizi / Marks) :

Réalisé : respect de la réglementation. Un seul émetteur TNT couvre la totalité du territoire communal : télévision numérique, téléphonie mobile. Pour la téléphonie mobile, les émetteurs (4) sont répartis sur les points hauts du causse et aucun n'est implanté dans la cité. La municipalité a rejeté une demande d'une antenne-relais supplémentaire.

Un débat a été mené avec des parents d'élèves de l'école primaire hostile à l'installation d'un réseau d'accès à Internet par WiFi dans les locaux ; une solution filaire a été retenue.

En projet : néant

A faire : principe de précaution (voir suggestion de l'OMS) ; suivre le débat...

A9 Programme de contrôle et de réduction de la pollution sonore. (2)

Note (Giudizi / Marks) :

Toute cité touristique et culturelle doit gérer la demande d'animation dans l'espace public ; la vie ne peut se passer de concerts, de fêtes, de bals... Mais il faut aussi prendre en compte le bruit subi qui relève plus de l'incivilité et qui s'impose comme nuisance.

Réalisé : un calendrier des animations est accepté par la mairie ; cette acceptation implique le respect des règles, notamment des horaires. Par contre, il est plus difficile de gérer le niveau sonore, les musiques amplifiées étant de plus en plus fortes. L'insonorisation de la salle des fêtes a permis de diminuer le bruit des manifestations. La mairie s'inscrit dans la réglementation nationale.

En projet : le PLUI de la communauté de communes devra prendre en compte l'exposition au bruit dans le projet de développement et d'aménagement durable. Mise en place d'une cartographie et d'une typologie des points sensibles pour apprécier le caractère nocif ou les raisons objectives du bruit. Investissement de la mairie dans des véhicules de service électriques ou modification des pratiques des agents municipaux. Dialogue avec les services publics par rapport à leurs pratiques.

A faire : sensibilisation de la population aux bruits dans l'espace public. Y compris pour les touristes qui peuvent confondre espace urbain et aire de jeu nocturne. Réflexion sur les modalités de livraison en centre ancien (identifier des solutions différentes dans le réseau CittàSlow)

A10 Systèmes et programmes de contrôle de la pollution lumineuse. Obligatoire (3)

Note (Giudizi / Marks) :

L'éclairage public de Saint-Antonin-Noble-Val a été longtemps jugé « sous-dimensionné » compte tenu de la configuration en lacs des petites rues. La municipalité est conseillée et aidé par le syndicat départemental de l'énergie (SDE). Chaque point lumineux nouveau est une charge et le renouvellement se fait peu à peu. (voir fiche A5)

Aucun monument n'est éclairé de façon superflue (surillumination).

Réalisé : éclairage récent de la zone de Fontalès, modernisation progressive de l'éclairage urbain.

En projet :

- > mise aux normes d'éclairages anciens (près du collège et de la piscine, boules installées en même temps que la construction du collège) ;
- > mettre en place un « comptage » du coût de l'éclairage permettant de mesurer les économies réalisées.

A faire :

- > Passer en seconde étape (après le changement des sources lumineuses) à une modulation horaire tout en garantissant la sécurité.
 - > Voir les actions en cours dans d'autres villes (réseau Città Slow ou association des écomaires en France) : Plan lumière, corridors biologiques sans perturbation lumineuse...
 - > S'inspirer : Cahier des charges (CCTP) Éclairage public, (intégrant des critères environnementaux et de puissance lumineuse), pour les communes et communautés de communes, version mai 2010, ANPCEN.
-

A 11 Adoption de systèmes de gestion de l'environnement (EMAS et ECOLABEL ou ISO 9001 ; ISO 14 000, SA 8 000) et participation à des projets d'Agenda 21. Obligatoire (3)

Note (Giudizi / Marks) :

Réalisé : la commune n'est pas inscrite dans une démarche d'agenda 21 local, ni d'écocert. Mais la mise en place d'une démarche de PLUI qui suivra l'inscription de Saint-Antonin dans la charte du mouvement Città Slow sera pour notre commune l'équivalent d'un Agenda 21 (le PADD fait le lien entre le développement durable)

La Commune a un service mutualisé « CEP : conseil en énergie partagé » à l'échelle du Pays MQ (actuellement 25 communes et 2 EPCI y adhèrent), lui permettant de bénéficier d'une expertise en matière de :

- > Analyse de la comptabilité énergétique communale (analyse de toutes les consommations pour proposer un plan d'actions)
- > Accompagnement dans les projets d'investissement pour optimiser l'efficacité énergétique des bâtiments traités (déjà fait pour la salle des fêtes/spectacle en 2011)

En projet : démarche de PLUI avec la communauté de communes : le PADD doit faire le lien entre le développement durable et les objectifs de Rio.

Mise en œuvre au fil de l'eau des préconisations issues de la comptabilité énergétique communale réalisée par le service CEP du PMQ et des orientations du Plan climat du PMQ :

- > Petites mesures immédiates : joints d'étanchéités pour les portes et fenêtres ; mousseur d'eau ; ...)
- > Mesures structurantes : voiture électrique lors de renouvellement du parc communal
- > Réflexion sur chauffage à bois pour certains bâtiments publics
- > Optimisation du réseau hydroélectrique sur l'Aveyron et affluent

En projet : Recherche d'indicateurs chiffrés portant sur des points sensibles gérés par la ville : consommation phytosanitaires, consommation éclairage, qualité de l'eau, gestion de la station d'épuration... (une liste est à élaborer de concert avec les collectivités locales)

A faire : entre la notion d'Agenda (calendrier des actions) et le PADD qui fixe des normes, il manque un observatoire qui gère l'écart entre la qualité prévue et la réalité. Dans une norme de qualité, la gestion de cet écart est l'élément le plus important.

Cette gestion des écarts entre la charte, les engagements de la collectivité et les résultats réels doit être gérée par une démarche citoyenne : bilan régulier, explicitation des difficultés rencontrées, recherche de solutions, voire abandon (mais en connaissance de cause).

B Urbanisme

B1 Plan d'intervention pour la réhabilitation des centres historiques et/ou d'œuvres à valeur culturelle ou artistique. (3)

Note (Giudizi / Marks) :

Réalisé : la commune est classée ZPPAUP ; le secteur protégé ne bénéficie pas de programme spécifique, mais d'une protection forte.

La ZPPAUP va devenir une Aire de mise en valeur de l'architecture et du patrimoine (AVAP).

La commune est propriétaire de patrimoine historique classé :

La maison romane (le Beffroi)

La Caserne des Anglais

Les églises de Saint-Antonin, Servanac, le Bosc... des travaux d'entretien (plus que de valorisation pour des questions de budget) sont faits régulièrement.

En projet : l'aménagement du couvent (protégé mais non MH) est programmé pour 2013 pour accueillir des services publics tout en respectant le caractère patrimonial sous le contrôle de l'ABF.

A faire dans les années à venir :

mise à jour de l'inventaire photo déjà réalisé (permettant un suivi dans le temps) ; mise en place d'une base géolocalisée.

B2 Plan pour une mobilité sûre et pour une gestion du trafic (2)

Note (Giudizi / Marks) :

Réalisé : délimitation des zones réservées aux piétons en période touristique et aux heures de grande fréquentation

Limitation à 30 km/h de la circulation « intra-muros » aux heures de circulation

Mise en place de sens de circulation en fonction du réseau de rues et ruelles et de dispositifs de ralentissement dans les entrées de ville (fours à chaux et rte de Caylus).

Création d'une série de parkings en proximité immédiate du bourg, mais rejetant le stationnement hors du secteur historique.

En projet : amélioration de la circulation, de la sécurité des piétons dans le secteur de la place des Moines

A faire : Affichage en entrée de ville d'un plan indiquant les stationnements périphériques, les services à la population, de façon à décourager les tentatives d'entrée en ville.

Sensibilisation des habitants aux problèmes de cohabitation entre circulation motorisée et économie touristique (livraison pour les commerçants), desserte des riverains...

Évaluer la possibilité de réduire la vitesse à 15 km/h sur la zone pavée (pour sécurité et bruit)

B3 Pistes cyclables desservant les écoles et les édifices publics. (2)

Réalisé

la ville est trop petite et la topographie trop contraignante pour un réseau dédié aux vélos. Ici c'est le mode « piéton » qui s'impose. Location de vélos par des prestataires touristiques

Prévu : portion de piste cyclable entre le pont de l'Aveyron et le camping des Gorges de l'Aveyron (rive gauche) permettant une mise en sécurité de la circulation non motorisée.

Reprise par le conseil général de la Véloroute de la vallée de l'Aveyron

Parking à vélos à installer

A faire : réfléchir aux vélos électriques (leur développement pourrait pousser à générer des réseaux propres). (voir fiche 2.4)

B4 Programmes favorisant une mobilité alternative au véhicule privé et intégrant au plan de circulation transport publics et zones piétonnes (parkings échangeurs, escalators, tapis roulants, véhicules à crémaillère ou sur rail, pistes cyclables dédiées, parcours piétons pour accéder aux écoles, lieux de travail, etc.). Obligatoire (3)

Note (Giudizi / Marks) :

Réalisé :

le mode alternatif est le mode piéton, ou plutôt P+M. (parking+marche) pour la partie urbaine.

Parcours piéton en ville, sécurisation des abords des écoles primaires.

Une partie de la population utilise le service de taxis

En projet : PLUI : le plan d'urbanisme devra renforcer les mobilités douces.

Installations de bancs publics

> s'inscrire dans le réseau « Covoiturons sur le Pouce » qui s'étend vers le nord toulousain qui s'appelle à présent « REZZO POUCE » <http://www.rezopouce.fr/>

A faire :

relancer le TAD mis en place par la Communauté de communes (qui est plus un dispositif de transport en commun)

relancer le covoiturage (déjà testé, mais qui pourrait revenir via les technologies de communication (voir les réalisations du réseau Città-Slow)

Projet de borne de recharge pour véhicule électrique dans le cadre du programme gouvernemental incitant les collectivités à développer les véhicules électriques.

B5 Vérification de l'application garantissant l'accessibilité de tous les établissements et lieux recevant du public aux personnes handicapées, suppression des barrières physiques et accessibilité des technologies. Obligatoire (3)

Note (Giudizi / Marks) :

Réalisé : la commune met en place la réglementation sur l'accessibilité des personnes handicapées aux services publics. Cette démarche est particulièrement complexe dans un tissu urbain fait de monuments historiques protégés, de bâtiments anciens.

PAVE : plan d'accès à la voirie et aux espaces publics ; mise en place progressive.

Le secteur privé, notamment les gîtes et chambres d'hôtes, a des difficultés à adapter le bâti.

Mairie, Salle des fêtes, Poste... sont équipés.

Les autres handicaps (mal-voyance) sont aussi à envisager.

La visite de la ville est possible (continuité de circulation pour les PMR) et mise à disposition d'audioguides par l'OT-SI

Réalisation avec une association interrégionale « Braille et culture » de divers supports pour les mal voyants, dans le cadre d'un programme UE/État/Région Massif Central, pour 3 sites, les cités médiévales de Caylus, de St-Antonin Noble Val et à l'écomusée de la maison du patrimoine de Caylus :

- d'un guide papier pour audioguides avec commentaires
- carnets de dessins en relief, couleurs contrastées, braille et caractères agrandis,
- jeux de carte pour enfants
- livret découverte du pays.

Projets :

Aménagement du couvent des Génovéfains avec accès PMR par ascenseur.

Le PLUI aura à prendre en compte cette exigence dans les réglementations d'aménagement et de construction.

identifier les hébergements accessibles aux PMR.

A faire :

envisager la création d'information couplant plan-relief et texte en braille à certains endroits de la ville.

Voir les actions du réseau Città Slow sur les solutions déjà trouvées pour les cas extrêmes.

B6 Promotion de programmes pour faciliter la vie familiale et les activités locales (activités de loisirs, sportives, initiatives visant à relier l'école aux familles, assistance à domicile aux personnes âgées et aux malades chroniques, centres sociaux, rationalisation des horaires de la ville, bains publics). (obligatoire) 3

Note (Giudizi / Marks) :

Réalisé : politique d'appui aux associations : budget important pour la commune (90 000 euros)

la politique de la cité est d'aider les associations en fonction de leur projet. La liste est publique.

> Association des parents d'élèves dans les conseils d'administration des établissements scolaires,

> ADMR (pour les personnes âgées ou dépendantes) (conseil général)

> Centre médico-social (conseil général)

> Crèche

> Centre de loisirs sans hébergement CLSH (CC)

Prévu : en cours homologation Famille+ (endroits qui accentuent l'offre pour les enfants, dans la ville, l'hébergement, la restauration Dossier OT-SI.

Recherche d'une solution pour un hébergement senior en ville (appartements, services communs...) : maison partagée.

A faire :

Réflexion sur la gestion du temps : les horaires d'ouverture des services publics ou privés sont classiques alors que les pratiques des habitants sont parfois décalées. Le problème se pose plus dans le secteur privé que dans le secteur public

B7 Centre d'assistance sanitaire. (2)

Note (Giudizi / Marks) :

Réalisé : maison médicale (privée) sans intervention de la collectivité : médecins généralistes, dentiste... plus autres spécialités disponibles dans la commune (médecines douces...)

Centre de secours dépendant du SDIS (30 sapeurs pompiers bénévoles)

En projet :

A faire : réfléchir sur la pérennité des professions médicales dans des régions rurales

sivre de près les avancées de télémédecine pour renforcer le suivi médical sur place.

**B8 Zones vertes de qualité dotés des équipements minimums prévues par le D.M. 1444/'68 et infrastructures de service (circuits verts, aires de jeux etc.).
(3)**

Note (Giudizi / Marks) :

Cité urbaine en zone rurale, Saint-Antonin bénéficie d'un environnement « nature » de première qualité : c'est une des raisons de son attractivité.

Réalisé :

en ville, maintien d'espaces verts ou libres :

aires de jeux pour enfants

aménagement de placettes (Place du Four-Neuf en 2012)

existence de places vertes accueillant aussi bien les promeneurs que des manifestations associatives (Place du Pradel)...

Dans les environs :

> sentiers de petite randonnée aménagés par les Amis du Vieux Saint-Antonin,

> zones Natura 2000 : http://www.midi-quercy.fr/IMG/pdf/CARTE_NATURA_2000_DS_LE_852_SEULE.pdf

> terrains de sports...

En projet : aménagement du jardin des Tanneries (projet lancé mais décalé d'une année)

Aire de jeux pour adolescents dans le secteur de la piscine.

Place des Moines (en bordure de l'Aveyron)

A faire : réflexion sur l'utilisation de la place de Mazerac (inaccessible aux voitures) et non aménagée pour des raisons de coût. (lien avec des associations, espace culturel d'été ?)

B9 Plan de distribution des marchandises et création de "centres commerciaux naturels"(2)

Réalisé : le marché sous la halle et dans les rues de la ville est un des plus importants de la région. Les produits bio, locaux (« de mon exploitation ») sont nombreux et appréciés.

Les producteurs locaux ont également mis en place un site Web permettant la diffusion de leurs produits (Graines de terroir) ;

Marchés gourmands organisés régulièrement.

Présence à proximité des Jardins des Gorges de l'Aveyron (entreprise d'insertion et Jardin de Cocagne)

En projet : la commune n'a pas de « spécialité », mais reste attentive à la présence des produits locaux : une des pistes pourrait être la mise à disposition de locaux éphémères permettant de tester le marché...

A faire : retour d'un marché en milieu de semaine ; marché moins touristique mais offrant une alternative aux achats en supérette ou supermarché. La difficulté est de convaincre les commerçants de venir et de rester.

B10 Accord avec les commerçants pour l'accueil et l'assistance aux citoyens en difficulté via l'institution de "commerces de l'amitié". (2)
Note (Giudizi / Marks) :

Réalisé : avec l'aide du CCAS, Restaurants du Cœur, par la Croix Rouge, Charity Shop du Secours Catholique
En projet :

A faire : convaincre les GMS de donner leurs produits en limite de date aux associations d'aide.

B11 Requalification des zones urbaines détériorées et projets de réhabilitation de la ville. (2)
Note (Giudizi / Marks) :

Réalisé : la commune n'a pas de quartier-taudis. Mais elle comprend des immeubles historiques qui sont en mauvais état, voire des immeubles effondrés. L'Architecte des bâtiments de France interdit la transformation de ces parcelles en jardins voire en espace libre au nom de la préservation de la trame bâtie de Saint-Antonin. L'intervention ne peut donc se faire que cas par cas. Le coût de l'immobilier est un frein à une politique publique ; c'est donc l'initiative privée sous la surveillance de l'ABF qui permet la restauration du patrimoine urbain. Avec les étudiants de l'École de Chaillot, étude d'immeubles historiques pour une éventuelle restauration.

En projet : l'un d'entre eux va accueillir l'OT-SI rue de la Pélisserie.

A faire :

Réflexion sur la « place de Mazerac : vide non accessible aux voitures, propre mais sans affectation : appel à projet lancé aux associations pour une utilisation temporaire : artistique, sociale, environnementale...

B12 Programmes d'intervention de rénovation et de requalification urbaine. * (obligatoire) 3

Note (Giudizi / Marks) :

Réalisé : pour le contexte, voir fiche 2.12

OPAH, PLH, opération façade de la communauté de communes (aide complémentaire)...

Biens sans maîtres : la commune intervient par une procédure d'incorporation dans le patrimoine communal puis cession : les nouveaux propriétaires doivent s'engager sur la rénovation du bien.

En projet : PLUI en projet

A faire :

permettre à la mairie d'intervenir en urgence sur les immeubles menaçant péril (mise en demeure, expropriation, restauration et revente) ; problème de la trésorerie nécessaire et de garanties juridiques pour le retour sur l'investissement public
participation de la commune aux côtés de la CC et de l'ANAH pour accélérer le renouvellement de la cité.

B13 Intégration des fonctions de l'U.R.P. (Ufficio Relazioni con il Pubblico) avec Centre d'information de Cittaslow. (obligatoire) 3

Note (Giudizi / Marks) :

Réalisé : rien (par définition) à ce stade.

En projet :

> mise en place d'une information permettant aux résidents et habitants d'être informés et de dialoguer : en mairie, à l'office du tourisme (lieux physiques) et avec les associations partenaires (lieux virtuels)

> Convaincre les opérateurs touristiques privés d'adopter les « codes » de communication de Città-Slow.

A faire : lien avec le plan de communication de Saint-Antonin cité du bien vivre.

Pour le lien avec la politique d'accueil, traduire les documents essentiels.

Présentoirs en mairie et OT-SI, formation des personnels, boîte à suggestion...

C Technologies et équipements pour la qualité urbaine

C1 Centre d'information dédié à la construction bio et aux programmes de formation du personnel ; campagne d'information pour la promotion de la construction bio. Obligatoire (3)

Note (Giudizi / Marks) :

Réalisé : information par le pays Midi-Quercy

Le pays Midi-Quercy a développé un programme « Eco-rencontres Énergie/Habitat Terre crue » avec le CPIE Midi-Quercy, le Syndicat Mixte du Pays Midi-Quercy, le CAUE EIE 82 et leurs partenaires : une information technique pour les professionnels (artisans, architectes, bureaux d'étude, collectivités, bailleurs sociaux, notaires...) sur le matériau « Terre crue » et plus généralement sur l'usage des éco-matériaux (pierre ; bois...)

En projet : définir avec le CPIE ce qui est en lien avec les techniques « bio » ou traditionnelles.

Plan climat du Pays – volet économie d'énergie lié aux modes de construction (climatisation naturelle...)

La Maison de l'emploi Midi-Quercy et le Syndicat Mixte du Pays Midi-Quercy ont répondu à un appel à projet national auprès des territoires pour engager un plan d'actions global d'accompagnement du secteur du bâtiment dans son adaptation aux enjeux de la croissance verte issue notamment du Grenelle de l'environnement.

Un Plan d'actions global est en cours de mise en œuvre (sensibilisation des acteurs ; formations, chantiers tests ;...) sur la période 2012-2014.

A faire dans les années à venir :

lien avec les architectes et les entreprises pour des visites de réalisations exemplaires

Étude en cours pour un pôle de compétence sur la réhabilitation thermique du bâti ancien afin de fédérer et de dynamiser le secteur de la rénovation du bâtiment ancien en cohérence avec les enjeux thermiques du Grenelle de l'environnement.

C2 Mise en réseau de la ville via fibre optique et système sans fil. (2)

Note (Giudizi / Marks) :

Réalisé : la ville bénéficie d'une desserte ADSL de bonne qualité ; dans les zones rurales, le débit est plus modeste mais fonctionne.

Point public d'accès au réseau Web à la Maison des services publics.

4 postes à la médiathèque en accès libre.

En projet : le conseil général du Tarn-et-Garonne prévoit la desserte par fibre optique dans un délai relativement éloigné.

Entre-temps, élaboration d'une carte des lieux et des zones permettant un accès WiFi aux visiteurs.

A faire dans les années à venir :

mise en place de totems d'information municipale touristique et culturelle dans des lieux ouverts au public.

C3 Adoption d'un système de surveillance des champs électromagnétiques (2)

Note (Giudizi / Marks) :

Réalisé : la commune s'inscrit dans la réglementation nationale (voir fiche A.8)

C4 Réduction de l'impact écologique et paysager des containers de déchets et plan horaire de gestion. (2)

Note (Giudizi / Marks) :

Réalisé : les containers (gérés par la CC) sont masqués, sauf la benne de déchets verts réservée aux services municipaux, place du Bessarel. Le dispositif général montre des limites en fonction du respect apporté par les usagers.

Il n'y a pas de poubelles en ville puisqu'il n'y a pas de ramassage (donc pas de plan horaire) ; le problème est transféré dans les lieux de collecte sélective qui peuvent ne pas suffire en cas de long week-end, de manifestation touristique d'ampleur ou d'incivilité.

Projet : reprendre l'aménagement des lieux de collecte sélective et le type des containers parfois difficiles à manier pour les personnes « faibles ». Ce dossier est de compétence intercommunale.

A réaliser : une sensibilisation des parents via les enfants sur la citoyenneté en matière de propreté.

C5 Promotion et plantation de plantes à valeur patrimoniale, autochtones de préférence, dans les lieux publics et privés, en se conformant à des critères d'architecture paysagère naturaliste. (3)

Note (Giudizi / Marks) :

Réalisé : Les plantes locales étaient la lavande et le safran.

utilisation de plantes locales dans les réalisations communales : arbres, plantes aromatiques (comme la lavande) : par exemple, Place du Four-Neuf, Bd des Thermes...

Avec Jardin Noble Val, promotion des plantes adaptées aux sols et aux climats locaux.

Jardin médiéval dans la ville (jardin des simples) confié à l'Ass. Des Amis du Vieux Saint-Antonin.

Une charte paysagère du PMQ réalisée en 2004 intitulée « Charte patrimoine et paysages pour demain », comprend notamment une boîte à outil et des plans paysages par terroir du PMQ, et décline donc des recommandations sur les palettes végétales conseillées par terroir. http://www.midi-quercy.fr/Presentation-de-la-charte_245.html

Prévu : jardin des Tanneries (jardin médiéval, plantes tinctoriales)
diagnostic en cours des platanes (par la région Midi-Pyrénées)

A réaliser :

appui au(x) producteur(s) de lavande ou de safran qui se réinstallent autour de Saint-Antonin-Noble-Val.

Sensibilisation scolaire via Jardin Noble Val en lien avec les enseignants...

Notion d'herbier « local » : retrouver trace de l'herbier réalisé par P. Bayrou (à Toulouse) et prolonger ce travail

Réflexion sur l'évolution des platanes ombrageant les rues ou les routes d'accès (quelle politique de remplacement à terme ?).

C6 Plan de fourniture de services au citoyen (diffusion des services communaux par le biais du Web et campagnes de sensibilisation à l'utilisation du réseau civique et télématique) (3)

Note (Giudizi / Marks) :

Réalisé : site Web de la commune plus sites des associations.
Infolettres en place mais à développer au service de l'information...

Prévu :

> mise en place par le futur Office de tourisme du Pays Midi-Quercy, Gorges de l'Aveyron d'outils interactifs permettant de mieux connaître le territoire (à distance et sur place).

> Pour la ville, intégration de la philosophie Città-Slow dans les outils de communication : mise en place de codes QR codes sur les monuments ou les lieux à valoriser.

A réaliser :

> suivre les évolutions de la technique pour être au plus près des attentes...

> mise en place d'outils d'échanges pour « évaluer » la qualité de vie et de ville...

(type fixmystreet, forum, suivi des courriels...). Lien avec la notion de « veille citoyenne » et lanceurs d'alerte.

C7 Plan pour l'insonorisation des zones bruyantes. (3)

Note (Giudizi / Marks) :

Les zones bruyantes le sont pour différentes raisons : trafic routier (notamment poids lourds et deux roues), bruits urbains (travaux...), vie touristique (musique, fêtes...).

La commune ne dispose pas d'outils de mesure (sonomètre étalonné) et ne peut donc pas agir.

Réalisé :

> diminution de la vitesse dans la zone urbaine (sur le réseau départemental, la décision n'appartient pas à la mairie). (voir fiche 2.2)

> Interdiction de travaux extérieurs pendant le mois de juillet et d'août.

> servitude de recul sur la route Septfonds-Caylus

Prévu : sensibilisation des usagers (et des touristes) sur la vie en cohabitation.

A réaliser : traitement du tunnel à l'entrée de Saint-Antonin qui amplifie le bruit des moteurs... (investissement du Conseil général).

C8 Plan des couleurs (2)

Note (Giudizi / Marks) :

Réalisé :

dans le cadre de la ZPPAUP, il y a une charte de couleurs, mais la réponse est apportée au coup par coup par l'ABF en fonction du bâti, du contexte et des voisins, de façon à éviter l'uniformité, les modes...

Prévu :

expliquer la démarche « couleurs » de l'ABF (communication)

inciter les propriétaires à modifier le chromatisme de la ville (effacer les teintes grises pour se rapprocher des ambiances du sud-ouest).

Partenariats : CAUE, Pays Midi-Quercy, services de l'État...

C9 Promotion du télétravail (2)

Note (Giudizi / Marks) :

Réalisé :

Les télétravailleurs sont, à Saint-Antonin, bien représentés, notamment dans les professions culturelles, communication...

Prévu :

Avec l'EREF, Espace rural emploi-formation, une politique volontariste d'accueil est en cours de définition (accueil des créateurs, portage, mise à disposition de bureaux partagés...).

Projet de télécentre (EREF) + travaux dans le cadre du massif central

Rencontres entre professionnels sous l'égide d'Eref-Ozon.

Plan d'actions porté par la CC QRGa dans le cadre de l'appel à projet Massif Central « Politique d'accueil des territoires ruraux », mentionne la piste du télétravail

D Valorisation des productions autochtones

D1

Plans pour le développement de l'agriculture biologique - Obligatoire (3)

Note (Giudizi / Marks) :

Réalisé : « marché gourmand » plusieurs fois par an
vitrine et information à l'OT-SI
lien entre les restaurateurs et les producteurs

La commune aide par dégrèvement fiscal sur le foncier non bâti les exploitations bio.

Nota ; Les programmes actuels dépassent le cadre local :

Association bio82 basée à Septfonds + Graine de terroir + Jardins des Gorges de l'Aveyron + Projet PMQ circuits courts + Couveuse agricole (projet PMQ) + Projet Laguéprie PPAM (plantes aromatiques et médicinales).

Protection de l'eau minérale de Saint-Antonin.

Prévu : valorisation par le marché local et par les sites Web des productions bio locales

A faire dans les années à venir :

présence marchande en centre-ville via une démarche collective ?

Manifestation gastronomique en lien avec les restaurateurs autour d'une spécialité à définir (lavande, prune) ?

Voir le lien avec les fiches de la même série D (infra).

D2 Certification de qualité des produits et ouvrages artisanaux et artistiques. Obligatoire (3)

Note (Giudizi / Marks) :

Réalisé : la région n'a pas de produit artisanal spécifique, mais dispose d'artisans d'art.

Prévu : mise en place d'une identification pour les artisans d'art producteurs locaux

A faire dans les années à venir :

Route des métiers d'art, participation à la semaine des métiers d'art.

D3 Programmes de sauvegarde des produits et ouvrages artisanaux et/ou artistiques menacés d'extinction. Obligatoire (3)

Note (Giudizi / Marks) :

le dossier central est la valorisation de l'eau ; présence de l'Aveyron et de la Bonette, mise en place des moulins, rôle du pont dans le développement de la ville, thermalisme, Source de Saint-Antonin, pôle nature avec le canoë-kayak...

Réalisé : protection de l'eau, des captages, de l'eau minérale, du canoë-kayak (pôle d'excellence rurale dans le secteur des gorges de l'Aveyron)

Prévu : plan de développement de l'eau porté par la municipalité et l'OT-SI (DLA) ;

action touristique de l'OT-SI autour de l'eau (2013)

valorisation du potentiel énergétique (voir fiche A5)

suivi de la législation européenne sur les moulins (conservation des chaussées anciennes et mise aux normes pour la circulation naturelle de l'eau et des poissons).

A faire dans les années à venir :

étude sur la valorisation du thermalisme

projet porté par « la Cuisine » centre d'art et de design sur les rapports entre habitants et Aveyron (prolongements de la démarche 2012).

D4 Valorisation des méthodes de travail artisanales et de métiers en voie de disparition. Obligatoire (3)

Note (Giudizi / Marks) :

Réalisé : recherche historique sur les tanneries, le tissage

Prévu : recherche sur l'exploitation des phosphorites (et fours à chaux)

A faire dans les années à venir :

développement d'espaces d'interprétation in situ : jardin des tanneries, four à chaux...

en complément de la valorisation des monuments historiques.

D5 Utilisation de produits biologiques et/ou du terroir et maintien des traditions alimentaires dans la restauration collective, dans les structures protégées et dans les cantines scolaires. Obligatoire (2)

Note (Giudizi / Marks) :

Réalisé : produits locaux et bio dans la restauration scolaire et maison de retraite; aide financière au surcoût des repas bio. production par les Aînés Ruraux et la maison de retraite (participation aux marchés gourmands)
Expérimentation depuis 3 ans avec le GAB (groupement d'agriculteurs biologiques) 82 d'une offre ponctuelle de repas bio dans les cantines, collèges et maisons de retraite du PMQ . (a priori la maison de retraite de St-Antonin qui fournit également l'école maternelle).

Prévu :

Le PMQ vient d'être retenu à un appel à projet régional « territoire et gouvernance alimentaire » qui va lui permettre d'engager un plan d'actions pour développer les CCP (circuits courts de proximité) alimentaires, notamment en :

- > Déclinant un signe de reconnaissance des producteurs du MQ qui font du CCP, du type marque territoriale, avec une charte d'adhésion multi-acteurs.
- > En accompagnant les cantines volontaires dans leur volonté d'augmenter l'introduction de produits issus des CCP dans leur menu
- > En mobilisant la demande locale pour la rapprocher de l'offre en CCP (marché de plein-vent ; distributeurs locaux ; journées sensibilisation avec CPIE ..)

A faire dans les années à venir :

toutes ces actions sont interconnectées et relient producteurs, consommateurs et animation gastronomique et culturelle.

D6 Programmes d'éducation au goût et à l'alimentation pour les écoles primaires et collèges en collaboration avec Slow Food - Obligatoire (3)

Note (Giudizi / Marks) :

Réalisé : programme « atelier du goût »

Pays Midi Quercy ; promotion repas bio dans les cantines scolaires et établissements médico sociaux

Prévu : plan d'aide du pays Midi-Quercy sur les circuits courts : appui à la restauration collective.

Implication des restaurateurs

A faire dans les années à venir :

lien avec les producteurs locaux : production, transformation, préparation, dégustation...

Toutes ces actions sont interconnectées et relient producteurs, consommateurs et animation gastronomique et culturelle.

D7 Favoriser l'activation d'un pôle œnologique et gastronomique de Slow Food pour les espèces ou travaux qui risquent de disparaître - Obligatoire (3)

Note (Giudizi / Marks) :

Réalisé : retour modeste de la lavande

Prévu : aider au développement de la culture de la lavande
aider au retour en culture de la prune de Saint-Antonin

A faire dans les années à venir :

financement d'un atelier de distillation

création d'une spécialité fondée sur les produits anciens : implication des restaurateurs

liqueur de prune ?

Lien avec le conservatoire des espèces de Puycelsi

Implication des restaurateurs

Toutes ces actions sont interconnectées et relient producteurs, consommateurs et animation gastronomique et culturelle.

D8 Recensement des productions typiques du terroir et aide à leur commercialisation (mise en place de marchés de produits locaux, création d'espaces appropriés) - Obligatoire (2)

Note (Giudizi / Marks) :

Réalisé : plaquette OT-SI – valorisation par Graine de terroir,
moulin huile de noix (qui va bénéficier de travaux de préservation)
lavande
marché du dimanche

Prévu :

Plan d'actions « territoire et gouvernance alimentaire » prévoit un recensement et mise en ligne-valorisation des producteurs en CCP

A faire dans les années à venir :

ouvrir plus le moulin au public après travaux, faire le lien avec le second moulin sis à Joany

D9 Dénombrement des arbres de la ville et mise en valeur des grands arbres ou des « arbres historiques » (2).

Note (Giudizi / Marks) :

Réalisé : inventaire des arbres classés dans l'espace public (allées de la gare)
en cours : diagnostic des platanes
lien avec le CPIE (centre permanent d'initiation à l'environnement).

Prévu : revalorisation de l'arbre de la Liberté

A faire dans les années à venir : raconter autour de l'arbre de la liberté l'histoire de Libreval

D10 - Initiatives visant à sauvegarder et promouvoir les manifestations culturelles locales. - Obligatoire (2)

Note (Giudizi / Marks) :

Réalisé : Fête de Saint-Antonin, tradition recrée et orienté vers le patrimoine
Fête des moissons, fête des battages
Festival « Livre d'artistes »
Réalizations de vidéos par « le fond et la forme » diffusés sur le web « place de la halle ».
Musée historique géré par les Amis du Vieux Saint-Antonin

Prévu :

inventaire scientifique du musée, prélude à une nouvelle présentation (sans date) en lien avec la Région Midi-Pyrénées.

A faire dans les années à venir :

revenir et développer la tradition littéraire de Saint-Antonin : troubadour, écrivains...
Action lecture avec les élèves, les enfants en lien avec la médiathèque, mais aussi d'autres personnes locales (écrivains, poètes, artistes)
Réaliser une bibliographie des ouvrages anciens et modernes sur St-Antonin en lien avec la médiathèque.

D11 Promotions de « potagers urbains » et de « jardins écoles » dédiés aux cultures autochtones cultivées selon des méthodes traditionnelles. (2).
Note (Giudizi / Marks) :

Réalisé : tradition de jardin autour du Pré
mise en place d'un « jardin partagé » au nord de la cité (secteur des Monges) : 15 parcelles attribuées et gérées en « semi-collectif ».
lien entre jardin et école ; jardin pédagogique existant à l'école maternelle

Prévu :

A faire dans les années à venir

E Hospitalité

E1 Programmes de formation pour le renseignement touristique et le bon accueil. - obligatoire (3)

Note (Giudizi / Marks) :

Réalisé : formation par la Fédération régionale (FROTSI) et EDUCTOUR

formation au patrimoine local

Programme annuel de formation collective pour les prestataires touristiques et OT-SI du PMQ sur les thèmes du Tourisme Durable depuis 2009 « Ateliers Tourisme Durable en PMQ » (biodiversité ; écotourisme ; paysages ; histoire ; patrimoine...)

Prévu : formation aux engagements de Città Slow

Valoriser le réseau des « Ambassadeurs du Pays MQ » mis en place depuis 2010 <http://www.midi-quercy.fr/Des-aujourd-hui-devenez.html>

A faire dans les années à venir :

E2 Plan de signalétique internationale à intégrer dans la signalétique des centres historiques avec parcours touristiques guidés - Obligatoire (3)

Note (Giudizi / Marks) :

Réalisé : plan de ville en français et en anglais (édité) traduction disponible en espagnol et hollandais

Prévu : (voir fiches suivantes)

A faire dans les années à venir

E3 Politique d'accueil et dispositions pour faciliter aux visiteurs l'accès à la ville, aux informations et aux services (parkings, extension/souplesse des horaires des services publics) avec attention particulière en cas de manifestations... (2)

Note (Giudizi / Marks) :

Réalisé : parking gratuit ; emplacements pour camping-cars - OT-SI ouvert 7 jours sur 7 pendant la saison (mars-octobre)

Prévu : projets de panneaux d'entrée de ville avec plan simplifié, emplacements des parkings, des sanitaires, des services publics essentiels (couplé au Web, téléchargeable)

A faire dans les années à venir :

E4 Conception et proposition d'itinéraires « slow » pour découvrir la ville (brochures, site Web, pages d'accueil, etc.) (2)

Note (Giudizi / Marks) :

Réalisé :

plan de ville avec circuits pédestres :
circuits de petite randonnée avec les Amis du Vieux Saint-Antonin (kilométrage important)
rando-pédestres (circuit de la Loure au bord de l'Aveyron (CC), circuit du Causse (commune de SANV))
circuits de découverte des environs à vélo
Visites de ville commentées en français et anglais
Audioguides
site Web

Prévu : circuit d'interprétation du patrimoine historique
panneaux apposés sur édifices historiques (progressivement pour des raisons de coût)
mise en place de QR codes.

A faire dans les années à venir : programme de panneaux...
traduction des pages Web des différents opérateurs : ville, OT-SI, hébergeurs...

E5 Sensibilisation des professionnels du tourisme et du commerce à la transparence des prix : affichage des tarifs à l'extérieur des établissements. (2)

Note (Giudizi / Marks) :

Réalisé : la législation est diffusée, connue et appliquée (ce qui n'exclut pas quelques écarts) contrôle par les services de l'État ou par les responsables des labellisations.

Guide pratique avec photos et prix.
Présentoir à l'OT-SI.

Prévu : réunion de travail avec les prestataires sur la politique tarifaire.

A faire dans les années à venir

F Sensibilisation

F1 Campagne d'information destinée aux citoyens portant sur les objectifs et les comportements qui caractérisent une Città slow, précédée d'une communication de la Mairie sur ses intentions concernant l'adhésion au réseau. - obligatoire (3)

Note (Giudizi / Marks) :

Réalisé : travail initial dans le cadre du plan commerce et artisanat (Fisac), débat en conseil municipal et réunion ouverte, étude de la charte en commission extra-municipale avant la candidature ; puis travail sur les exigences de la charte, réunion publique, bulletin municipal

Prévu : stands de présentation dans différentes manifestations, site Web...

F2 Programmes visant à impliquer le tissu social : sensibilisation aux valeurs de la philosophie de la lenteur, et participation active à l'application des projets Città-Slow, en particulier : jardins et potagers didactiques, promotion du livre et de la lecture, adhésion au projet de la banque de germoplasme. *

Obligatoire (3)

Note (Giudizi / Marks) :

Réalisé : une première liste d'associations a été proposée dès le dossier de candidature (voir point précédent. Une première participation est prévue pour octobre (Jardin Noble Val) pour élargir la diffusion.

Prévu : programme d'échanges et de débat autour de la notion de « lenteur », de temps de vivre... Prise en compte du patrimoine repéré (naturel, historique, technique, urbain, rural...)
soutien aux associations type « graine de terroir », Kokopelli, élevage de races locales, plantes aromatiques ou médicinales...
Mieux faire connaître les actions et les dispositifs existants autour de l'agriculture en Pays Midi-Quercy, les zones Natura 2000, les bonnes pratiques pour l'eau, les paysages, l'urbanisme...

A faire dans les années à venir : recherche de modalités de développement autour de ce patrimoine : création d'une manifestation culturelle ?
Réflexion sur la notion d'urbanisme nouvelle génération induit par le rapprochement entre patrimoine, environnement, NTIC et « connaissance ».

F3 Programmes de diffusion des initiatives de Città-Slow et de Slow Food* (2)

Note (Giudizi / Marks) :

Réalisé : promotion intra-muros...

Prévu : lien avec les enfants des écoles ; rencontres avec les élus et les associations
promotion de l'action avec le CODACT qui réunit des partenaires de niveau départemental et régional autour du programme de Saint-Antonin

A faire dans les années à venir :

participations et échanges entre villes labellisées
participation au réseau : France et Monde...
